

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	40

N° 182/2019

OBJET : Appel à projets sur la généralisation du tri à la source des biodéchets en Occitanie

L'an deux mille dix-neuf et le 5 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Marie-Christine ARAZILS donne procuration à Régis GRANGE, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN à Pierrette HENDRICK, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Michel COURTIADÉ à Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN à Serge BAURENS, Franck MUNIGLIA à Céline GABRIEL.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG et Sabine PARACHE et Messieurs Denis BEZIAT, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Céline GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la collecte et la valorisation des déchets rappelle la délibération prise en octobre 2018 sur le compostage partagé. Il précise qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération depuis le nouvel appel à projets désormais conjoint ADEME/REGION sur la généralisation du tri à la source des biodéchets diffusé en janvier 2019.

Le projet de la CCBA concerne la mise en place d'une opération de gestion collective de proximité des biodéchets par le déploiement du compostage collectif sur l'ensemble du territoire.

La solution retenue est celle de la mise en œuvre en interne via un agent récemment formé en tant que guide composteur. Il travaillera à mi-temps sur cette mission, dès le début du mois de janvier 2020. Cet agent assurera la mobilisation, la mise en place, le contrôle, la gestion des enlèvements de compost et les approvisionnements en matières brunes (broyat, BRF dans les sites le nécessitant).

Il est proposé de prévoir la mise en place de compostage collectif sur le territoire sous différentes formes :

- Le don de composteurs collectifs à but pédagogique (ou lombricomposteur) pour les écoles du territoire, collège, et centres de loisirs,
- Le compostage en pied d'immeuble : après démarchage de la population ou demande des habitants, dès qu'un groupe suffisant de foyer (minimum 5) apparaît motivé par le projet,
- Le compostage de quartier : après démarchage de la population ou demande des habitants, dès qu'un groupe suffisant de foyer (minimum 5) apparaît motivé par le projet,
- Le compostage pour les mairies, administrations et associations du territoire : la possibilité de mettre en place un composteur afin d'asseoir l'éco-exemplarité sur le territoire,
- Le compostage en entreprise : à prévoir avec participation de l'entreprise sur la part restant à financer, déduction faite des soutiens.
- Le compostage autonome en établissement type restauration collective (exemple : cantine scolaire, EHPAD, ...).

Pour l'ensemble des structures, il est proposé la dotation en composteurs collectifs mais également en bio-seau permettant d'effectuer le tri et la mise en place de la signalétique nécessaire au bon geste. Pour rappel une convention devra être signée, comprenant un volet financier pour les entreprises.

Le programme prévoit l'équipement de 31 sites sur 3 années (2020-2021-2022)

- 3 sites d'éco exemplarité,
- 3 sites pédagogiques,
- 18 sites en quartier ou immeuble, cimetière, entreprise,
- 7 sites en établissements.

Les sites d'éco-exemplarité et pédagogiques seront assurés par l'ambassadrice de tri. Et ceux en quartier, immeubles, entreprises et cimetières seront assurés en interne par le guide composteur. En revanche, les sites en établissement (type restauration collective) demandant une technicité plus importante devront faire l'objet d'une prestation de service en termes d'accompagnement, de recherche du besoin, de la mise en place, jusqu'au suivi.

A titre indicatif, en fonction des marchés actuels, des devis et des achats précédents :

Le montant des composteurs bois (3 bacs) se porte à : 355.65 € HT par site

Le montant des composteurs plastique (3 bacs) se porte à : 158.55 € HT par site

Le montant unitaire du composteur grande capacité (établissement) est de 1 485.88 € HT

Le montant des bios seaux avec étiquette autocollante se porte à 2.42 € HT par foyer

Le montant des supports de communication (panneaux + poteau + consigne) : 150 € HT par site

Le montant des outils : 17 € HT par site

Le montant de la prestation d'accompagnement pour grand site (établissement) : 2 400 € TTC par site.

Afin de sensibiliser les usagers à des pratiques écologiques pour un jardin nature et zéro déchet (compostage, broyage etc.), il est envisagé, dans les projets de reconstruction des déchèteries de Cintegabelle et d'Auterive, d'implanter des aires de démonstration d'un jardin naturel qui rendraient visibles et concrets ces pratiques « vertes » et favoriseraient la prise de conscience, le questionnement et le changement des usages. Les déchèteries sont en effet des lieux propices pour cette initiation car elles touchent directement les producteurs de déchets verts. A cet effet, une enveloppe budgétaire de 3028 € HT est à prévoir pour chaque déchèterie pour l'acquisition du matériel (broyeur, hôtel à insectes, récupérateur d'eau de pluie, ruche etc.) en plus de l'équipement en composteurs.

Afin de réussir ce programme, un budget communication spécifique a été prévu pour le compostage collectif dans l'AP/CP dédié aux projets du service déchets. Le montant est de 13 950 € HT (16 740 € TTC) sur la durée complète du programme (3 ans) pour la PAO et les différents supports ; le marché spécifique à cette opération de communication a déjà été attribué.

Le tableau ci-dessous fait état de la dépense divisée en deux catégories : matériel et animation/communication.

matériel	quantité	prix unitaire HT	montant HT	aides 55%	à charge
composteurs bois	10	355.65 €	3 556.50 €	1 956.08 €	1 600.43 €
composteurs entre 5 et 15 participants	25	158.55 €	3 963.75 €	2 180.06 €	1 783.69 €
composteurs collectifs grandes capacités	3	1 485.88 €	4 457.64 €	2 451.70 €	2 005.94 €
bio-seaux + étiquettes : (9x10)+(9x15)+(3x20)+32=	317	2.42 €	767.14 €	421.93 €	345.21 €
supports de communication (poteaux, panneau, écriteaux)	36	150.00 €	5 400.00 €	2 970.00 €	2 430.00 €
petits outillages	36	17.00 €	612.00 €	336.60 €	275.40 €
aire de démonstration jardin naturel en déchèteries	2	3 028.00 €	6 056.00 €	3 330.80 €	2 725.20 €
TOTAL			24 813.03 €	13 647.17 €	11 165.86 €



Animation et communication	quantité	prix unitaire TTC	montant TTC	aides 70%**	à charge
animation accompagnement pour établissement *	7	2 400.00 €	16 800.00 €	11 760.00 €	2 880.00 €
Accompagnement création d'un jardin naturel en déchèterie	2	300.00 €	600.00 €	420.00 €	180.00 €
Animation en déchèterie 2/an sur 3 ans	6	400.00 €	2 400.00 €	1 680.00 €	720.00 €
campagne de communication	1	16 740.00 €	16 740.00 €	11 718.00 €	5 022.00 €
TOTAL			36 540.00 €	25 578.00 €	8 802.00 €

*Hypothèse : 3 établissements privés participeraient aux frais restants à charge de la CCBA.

** Aide minimale de 50% et maximale de 70%

Monsieur le Vice-Président propose de demander une aide de l'ADEME/REGION à hauteur de 13 647.17 € au titre du matériel (55% de la dépense HT) et de 25 578.00 € au titre de l'animation et communication (70 % du montant de la dépense HT).

Les plans de financements sont les suivants :

Investissement :

Dépenses : 29 775.63 € TTC
 Aides ADEME/REGION : 13 647.17 €
 FCTVA : 4 884.39 €
 Reste à charge : 11 244.07 €

Fonctionnement :

Dépenses : 36 540.00 € TTC
 Aides ADEME/REGION : 25 578.00 €
 Reste à charge : 8 802.00 € ⁽¹⁾
⁽¹⁾ si refacturation de 3 établissements privés

En compostage partagé, le détournement est en moyenne de 40 Kg/an/habitant. Monsieur le Vice-Président expose la rentabilité du projet sur 3 ans. L'année N correspond à la 1ère année du programme et l'année N+2 à la dernière année.

BILAN PROJET	N	N+1	N+2
Amortissements (7ans)	531.71 €	1063.42	1595.13
Dépenses animation et communication	2934	2934	2934
Economie collecte et traitement *	1790.42	3580.81	5371.25
Retour sur investissement	1675.29	416.61	-842.12

**Le montant moyen de la réduction des frais de collecte (30%) et traitement (100%) est de 176.50€/t.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention financière avec l'ADEME,

AUTORISE Monsieur le président à lancer les consultations et marchés relatifs au compostage collectif et à signer tout document administratif et financier en relation avec le compostage collectif,

AUTORISE Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
 Serge BAURENS